

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2013

CONVOCAATION : 14 NOVEMBRE 2013

AFFICHAGE : 26 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize et le vingt du mois de novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LARDY, Maire, et a désigné comme secrétaire Mme Vanessa OBLED.

Etaient présents : 9 membres

Etaient absents excusés : 4 membres

M. Laurent DARD donne pouvoir à Mme Nathalie BUSNEL

Mme Laurence GENELOT donne pouvoir à M. Christophe GUILLET

Mme Sophie GROSJEAN-DUTARTRE donne pouvoir à M. Raymond BONNARDIN

Mme Nicole RONDIERE donne pouvoir à M. Gérard LARDY.

Etait absent non excusé : 1 membre

M. Didier PONSOT.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 21 octobre 2013.

1) ACQUISITION DU HANGAR DE M. Thierry FOURNERAY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise lors de la séance du 4 juin 2012 adoptant à l'unanimité la location par la commune du hangar de M. Thierry FOURNERAY, situé 13 rue des Charmilles, afin de permettre le stockage du matériel communal.

Un bail a été établi et signé entre les deux parties avec effet au 1er juin 2012 moyennant une location mensuelle de 375 €. A ce jour, la commune envisagerait d'acquérir ce hangar avec accord de M. FOURNERAY.

Monsieur le Maire présente les estimations réalisées par les deux organismes ci-dessous pour l'achat du hangar d'une superficie d'environ 200 m², le tout sur une parcelle de terrain cadastrée B 491 d'une contenance de 1341 m² :

- Société ORPI à CHALON/SAONE

Valeur située entre 40 000 et 50 000 € (prix net).

- FRANCE DOMAINE à MACON

Valeur vénale estimée à 46 000 €, base de calcul des droits, taxes et frais, avec une marge de Négociation de 10 %.

En accord avec M. Thierry FOURNERAY, le prix d'acquisition du bien a été fixé à 42 000 €.

Un diagnostic amiante sera à effectuer par un organisme agréé à la charge du vendeur.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acquérir un local afin de permettre d'entreposer le matériel communal,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'acquisition du hangar de M. Thierry FOURNERAY au prix de 42 000 €, avec 11 voix POUR et 2 voix CONTRE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'acquisition du bien précité.

2) TARIFS 2014 CONCESSIONS CIMETIERE et COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise lors de la séance du 22 janvier 2013 approuvant l'acquisition auprès des Ets. MANSUY FUNERAIRE de cave urnes et d'alvéoles cinéraires, le columbarium actuel ne disposant plus que d'un emplacement.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2014 pour les différentes concessions cimetièrè, columbarium, caves urnes et alvéoles cinéraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les tarifs suivants applicables à compter du 1er janvier 2014 :

- CIMETIERE

Concession trentenaire : 100 € le m²

Concession cinquantenaire : 140 € le m²

(Une tombe représente 2 m²).

- COLUMBARIUM

Concession de 30 ans : 915 €

(Une case accueille 1 à 4 urnes cinéraires).

- CAVES URNES

Dimensions 50 x 50 x 35

170 € le m² + concession de 30 ans : 110 €

(Une cave urne peut contenir 4 urnes)

- ALVEOLES CINERAIRES en granit

Dimensions 52 x 35 x 30

580 € + concession de 30 ans : 110 €

(Une alvéole peut contenir 4 urnes).

3)MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à mandater des factures en section d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2014, pour un montant ne pouvant représenter au plus le quart du budget 2013 de la section d'investissement (sauf les articles 16 et 18).

4)RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'adhésion de la commune à la certification forestière PEFC en Bourgogne qui est un engagement destiné à faire avancer la certification de la gestion durable de nos forêts.

Cette adhésion a pris effet le 01/01/2009 pour une durée de 5 ans s'achevant le 31/12/2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 31/12/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET à l'unanimité un avis favorable au renouvellement de l'adhésion de la commune à la certification forestière PEFC en Bourgogne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5)RETROCESSION DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU FUTUR LOTISSEMENT

« LE CLOS DE LA FONTAINE »

DELIBERATION ANNULANT ET REMPLACANT LA DELIBERATION N° 9 DU 25/02/2013

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise lors de la séance du 25 février 2013 relative à la rétrocession par la Société PROFA des équipements communs du futur lotissement "Le Clos de la Fontaine" à la commune.

Il expose au Conseil Municipal que la Société COOP HABITAT BOURGOGNE dont le siège est situé à CHALON/SAONE, 69 avenue Boucicaut, a repris à la Société PROFA le projet de création du futur lotissement de 9 lots à bâtir et qu'elle souhaite rétrocéder à la commune de La Charmée, après achèvement des travaux, les équipements et espaces communs suivants :

- La voirie, ses abords ainsi que les espaces verts,
- Les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et le réseau d'eau potable,
- Les réseaux électriques basse tension, téléphonique et gaz de ville,
- Le réseau d'éclairage public

afin que la commune en assure la gestion et l'entretien directement ou via les délégataires.

La commune est disposée à accueillir favorablement cette demande à la condition expresse qu'elle puisse, sans aucune charge pour elle (ainsi que les délégataires), contrôler la réalisation de l'ensemble des travaux pendant toute la durée de l'opération.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Urbanisme,

VU plus particulièrement les articles R442.7 et R442.8 du Code de l'Urbanisme relatif à la gestion des voies d'un lotissement,

VU le projet de création d'un lotissement dénommé "Le Clos de la Fontaine",

VU la demande formulée par la Société COOP HABITAT BOURGOGNE, Maître d'Ouvrage du lotissement "Le Clos de la Fontaine",

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement "Le Clos de la Fontaine" avec la Société COOP HABITAT BOURGOGNE une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement.

6)ECLAIRAGE PUBLIC « PLACE DE L'ÉGLISE »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux relatifs au projet d'éclairage public "Travaux Neufs - Place de l'Eglise", dossier n° 12EP900408, transmis par le SYDESL, objet de la délibération n° 47 du 4 juin 2012, sont différés.

Il convient donc de procéder au retrait de ladite délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET à l'unanimité un avis favorable au retrait de la délibération n° 47 du 4 juin 2012.

7)ADHESION AU C.N.A.S. « AGENTS RETRAITES »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel des collectivités territoriales. Le C.N.A.S. gère au profit des personnels de la fonction publique territoriale un fonds d'action sociale analogue à celui dont bénéficient les personnels des fonctions publiques de l'Etat et Hospitalière.

Cette adhésion est effective pour tous les agents actifs de la commune moyennant une cotisation égale à 1 % de la masse salariale et une adhésion est possible pour les agents retraités moyennant une cotisation de 135,94 € par an, par agent.

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité d'adhérer au C.N.A.S. pour les agents retraités.

8) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents points suivants :

- Présentation du rapport annuel 2012 du Grand Chalon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- Invitation par les partenaires institutionnels du Ministère de la Justice à la journée nationale du TIG le 27 novembre 2013 à la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour signature de la convention de partenariat relative à l'accueil de TIG dans les communes du Grand Chalon.
- Demande du Grand Chalon de nommer un référent de notre commune pour la mise en place de pôles de proximité en lien avec l'action sociale communautaire.
Mme Nathalie BUSNEL est désignée à l'unanimité.
- M. Jean-Paul BUCHILLET, Conseiller Collectivités Territoriales de GRDF, est venu présenter le projet « Compteurs Communicants Gaz de GRDF » qui consiste à remplacer gratuitement les compteurs gaz existants par des compteurs équipés de modules radio appelés « GAZPAR » avec un point relais haut. Ce système permettra de relever les compteurs à distance et ne facturer que la consommation réelle (suppression des factures d'estimation de consommation). Projet prévu pour mise en place en 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes réunions et manifestations à venir :

- 21 novembre 2013 à 8 H 30 en Mairie : Rendez-vous avec M. CABIRON concernant le projet de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- 21 novembre 2013 à 17 H 30 en Mairie : Préparation de l'assemblée constitutive de la future Amicale des Donneurs de Sang de La Charmée.
- 25 novembre 2013 à 15 H 30 : Visite des D.D.E.N
- 25 novembre 2013 à 18 H en Mairie : réunion C.C.A.S.
- 26 novembre 2013 à 18 H 30 Mairie de Saint-Germain-les-Buxy : réunion sur les rythmes scolaires.
- 30 novembre 2013 : Distribution des colis de Noël par les membres du C.C.A.S.
- 1^{er} décembre 2013 à 15 H salle polyvalente : spectacle comique présenté par JEANPIRE ET BALOU offert par le CCAS aux Charmillates et Charmillats ayant 70 ans et plus. Tarifs 8 € pour les autres personnes et 4 € pour les moins de 12 ans. Réservations en Mairie.
- 2 décembre 2013 à 18 H en Mairie de Saint-Germain-les-Buxy : Réunion SIVOS/RPI.

- 2 décembre 2013 à 20 H en Mairie : réunion bulletin.
- 3 décembre 2013 à 20 H salle polyvalente : Assemblée Générale Constitutive de l'Amicale des Donneurs de Sang de La Charmée.
- 7 décembre 2013 : Rendez-vous à 14 H parking de la salle polyvalente pour la marche du TELETHON 2013 qui reliera La Charmée à Lux.
- 12 décembre 2013 : Assemblée plénière du C.I.S.P. au Grand Chalon.
- 13 décembre 2013 à 17 H en Mairie : préparation de la collecte du don du sang du 18 décembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 16 DECEMBRE 2013 à 19 H 30

Le Maire, Gérard LARDY